



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Communiqué de presse 18 décembre 2021 du Collège des Bourgmestre et Échevin.e.s de la commune de Ganshoren

Ganshorenoises, Ganshorenois et habitant.e.s de la Région de Bruxelles-Capitale,

Il est fort à parier que le Covid-19 fera encore partie de cette année 2022, il faudra continuer à nous montrer solidaire tout au long de cette année.

C'est pour cette raison que la commune de Ganshoren en collaboration avec la Commission Communautaire Commune prolonge son action de vaccination avec la mise en place d'un "vacci-corner" comme poste de vaccination.

Où ? Sur le parking de la piscine du Nereus, Place Reine Fabiola n°10

Quand ? Le mercredi 22/12 et jeudi 23/12.

À partir de la semaine du 27/12, il sera possible de vous rendre pour une vaccination les mardis, mercredis et jeudis entre 11 et 17h. jusqu'au 17 mars 2021 (cette date peut encore évoluer)

Comment ? En vous rendant sur place, **sans rendez-vous**, muni de votre **carte d'identité**.

VOUS AVEZ 18 ANS OU PLUS ? Vous pouvez recevoir dès à présent une **dose de rappel**, pour peu que vous soyez éligible, c'est-à-dire que le délai minimum entre votre dernière dose de vaccin et la dose de rappel soit respecté :

- Vous avez reçu le vaccin (unidose) **Johnson & Johnson** : **deux mois minimum**
- Vous avez reçu le vaccin (2^{ème} dose) **AstraZeneca** : **quatre mois minimum**
- Vous avez reçu le vaccin (2^{ème} dose) **Moderna** ou **Pfizer** : **quatre mois minimum**

Actuellement, nous vaccinons toutes **les personnes âgées de 12 ans ou plus**. Les jeunes âgés de 12 à 15 ans doivent être accompagnés par (un de) leurs parents ou par leur tuteur/tutrice lors de leur visite au centre de vaccination.

N'oubliez pas qu'il existe **d'autres alternatives** simples et **accessibles** aisément dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre au "vacci-corner" mis en place par la Commune de Ganshoren en collaboration avec la COCOM. Dès lors, il est également possible de prendre rendez-vous via le site BruVax ou via le call center au 02/214 19 19. Pour plus d'informations, consultez la page suivante : <https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner-a-bruxelles/> afin de connaître les différents lieux donnant accès à la vaccination en Région de Bruxelles-Capitale.

VACCINATION PAR VOTRE MÉDECIN GÉNÉRALISTE : contactez-le afin de voir s'il participe à la campagne de vaccination. Vous n'avez pas de médecin généraliste ? N'hésitez pas à **appeler le 1710**.

VACCINATION À DOMICILE : pour les personnes alitées ou en incapacité totale de se déplacer dans un centre de vaccination : les inscriptions sont possibles via votre médecin traitant.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à contacter l'administration communale de Ganshoren à l'adresse suivante : masque@ganshoren.brussels